

DÉLIBÉRATION N° 2017/481

Portant approbation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 27 décembre 2017,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2017/417 du 14 novembre 2017, relative au débat d'orientations budgétaires 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/103 du 20 novembre 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 13 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget principal primitif 2018 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **quatre milliards deux cent soixante-dix-neuf millions trois cent soixante-dix mille francs CFP (4 279 370 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 366 345 000 XPF
- SECTION D'INVESTISSEMENT	913 025 000 XPF
<u>TOTAL</u>	<u>4 279 370 000 XPF</u>

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 4 /

Sont créés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les postes suivants :

- 1 poste de garde-champêtre à la police municipale,
- 1 poste de sapeur-pompier professionnel au centre de secours,
- 1 poste d'agent d'entretien au service de la vie scolaire,
- 1 poste de chargé de veille éducative à la direction administrative et financière,
- 1 poste de technicien réseau au service du développement durable,
- 1 poste de technicien au service cadre de vie,
- 1 poste de technicien webmaster au cabinet du maire.

ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Actions Sociales de Dumbéa pour un montant de quatre-vingt-treize millions (93 000 000) XPF, au titre de l'année 2018. La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant de cent quatre-vingt-neuf millions de francs (189.000.000) XFP, au titre de l'année 2018, détaillée comme suit :

- Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 35.000.000 XFP
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 154 000 000 XFP

ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement de la participation de la Ville de Dumbéa aux différents organismes intercommunaux tels que de SIGN, le SMTU, le Gie SERAIL, au titre de l'année 2018, conformément au tableau joint en annexe 2.

ARTICLE 8 /

Est autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dumbéa à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie et de s'acquitter de la cotisation annuelle au titre de l'année 2018.

ARTICLE 9 /

Est constituée une provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de cinq millions de francs (5.000.000) XFP, qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 10 /

Le Maire est habilité à recourir à des lignes de trésorerie dans la limite maximum de 250 millions de F.CFP, au budget 2018, et à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet objet.

ARTICLE 11 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 12 /


La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

A Dumbéa, le 5 JAN. 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 DECEMBRE 2017

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :	
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
Cabinet	- 1
S.G.	- 1
SFB	- 1
DDP	- 1
DAF	- 1
AFFICHAGE	- 1
TRESORERIE PROVINCE SUD	- 1

ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section du Budget de fonctionnement 2018 est votée par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes		BP
Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	65 592 000
73	Impôts et taxes	911 500 000
74	Dotations et participations	2 239 822 000
75	Autres produits de gestion courante	104 056 000
77	Produits exceptionnels	15 375 000
042	Travaux en régie	30 000 000
	Total recettes de fonctionnement	3 366 345 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses		BP
Chapitres	Libellés	Montants en F.CFP
011	Charges à caractère général	910 265 050
012	Charges de personnel	1 654 000 000
65	Autres charges de gestion courante	386 484 600
66	Charges financières	72 600 000
67	Charges exceptionnelles	108 575 000
68	Dotations aux provisions	5 000 000
042	Dotations aux amortissements	55 100 000
023	Virement à la section d'investissement	174 320 350
	Total dépenses	3 366 345 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section du Budget d'investissement 2018 est votée par opération, comme suit :

PROGRAMMES	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
000033	CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE URBAIN DE KOUTIO	55 000 000	
16P009	ETUDES PREFAISABILITE DU MARCHE PALMIERS	1 100 000	
16P012	MODERNISATION DE LA GESTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE	1 200 000	
16P104	AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'EDUCATION SECURITE ROUTIERE	20 000 000	
16P402	AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE D'ESCALADE A KOUTIO	11 000 000	
16P806	PARTICIPATION AUX TRAVAUX CONNEXES NEOBUS	4 500 000	
17P101	ACQUISITION DE VEHICULES DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2017	5 000 000	
17P103	REALISATION D'UNE GENDARMERIE A DUMBEA SUR MER	5 000 000	
17P203	CREATION D'UN POLE EDUCATIF	2 000 000	

17P802	AMENAGEMENT DE LA PROMENADE JULES RENARD	96 000 000	48 000 000
17804P	REALISATION D'UNE PASSERELLE SECTEUR COUVELEE	2 000 000	
17805P	REALISATION PARCOURS DU CŒUR	39 000 000	22 500 000
18001P	MISE AUX NORMES ERP ET SECURISATION BATIMENTS COMMUNAUX 2018	8 550 000	
18002P	AUTRES TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX 2018	35 800 000	
18003P	ACQUISITION VEHICULES 2018	14 500 000	
18004P	AMELIORATION DE LA VIE DES QUARTIERS 2018	8 000 000	
18005P	ACQUISITION FONCIER FUNERARIUM	166 000 000	
18006P	ACQUISITION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2018	300 000	
18007P	AMENAGEMENTS INFORMATIQUES LOCAUX MUNICIPAUX 2018	5 400 000	
18008P	DEPLOIEMENT BORNE WIFI 2018	500 000	
18101P	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS	35 000 000	
18102P	MISE EN PLACE VIDEO PROTECTION PHASE 4 – 2018	12 500 000	
18103P	EQUIPEMENTS SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2018	945 000	
18201P	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2018	3 000 000	
18202P	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS POUR ECOLES 2018	19 300 000	
18301P	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX SUR INFRASTRUCTURES CULTURELLES 2018	2 120 000	
18501P	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX SUR INFRASTRUCTURES JEUNESSE 2018	250 000	
18801P	TRAVAUX DE VOIRIES 2018	70 700 000	
18802P	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018	36 500 000	25 500 000
18803P	TRAVAUX RESEAU PLUVIAL 2018	1 000 000	
16P804	AMENAGEMENTS ZAC DUMBEA SUR MER		50 000 000
001712	TRANSPORTS URBAIN ET SUBURBAIN	24 100 000	
001812	DIVERS TRAVAUX INTERCOMMUNAUX GRAND NOUMEA	3 260 000	
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE (Chap.21)	7 500 000	
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE (Chap.23)	12 000 000	
OPNI	DETR (Chap.13)		60 000 000
OPFI	EMPRUNT – REMBOURSEMENT DU CAPITAL (Chap. 16)	174 000 000	
OPNI	TRAVAUX EN REGIE (Chap. 040)	30 000 000	
OPNI	EMPRUNT (Chap. 16)		477 604 650
OPFI	AMORTISSEMENTS (Chap. 040)		55 100 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		174 320 350
	TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT 2018	913 025 000	913 025 000

Balance générale du budget principal primitif 2018

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

3 366 345 000 XPF

- SECTION D'INVESTISSEMENT

913 025 000 XPF

TOTAL

4 279 370 000 XFP

**ANNEXE 2 : VERSEMENT DE PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS
EXERCICE 2018**

Organismes	Participation communale Section de fonctionnement (F.CFP)	Participation communale Section d'investissement (F.CFP)
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65 : 20.000.000	Chap. opération 1812 : 3.260.000
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65 : 24.893.280	Chap. opération 1712 : 24.015.223
GIE SERAIL	Chap.65 : 4.000.000	